



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 14 septembre 2023 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

**Membres présents** : Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints, Michel D'AMORE, Claire DANDA, Aurélie GUILHEM, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Laurent SACCHET, Virginie TOTH, Jean-Paul WEBER, conseillers municipaux

**Membres absents excusés** : Sylvie BECQUER, adjointe, Joëlle FRIEDRICH, Sandrine HELES, Rémi SCHAEDGEN, Pierre WAGNER, conseillers municipaux

**Procuration** : /

Convocation du 11/09/2023 – Affichée le 11/09/2023

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

### ORDRE DU JOUR

1. Bilan Police Pluri-Communale,
2. Rentrée scolaire 2023/2024,
3. Décision modificative n° 1,
4. Chasse communale – Renouvellement des baux 2024-2033,
5. Opérations immobilières en cours,
6. Personnel communal – Mesures diverses,
7. Location de 2 logements communaux,
8. Régularisation d'un bail rural,
9. Fêtes de fin d'année,
10. Commerces ambulants – Droit de place,
11. Ouverture à toutes propositions.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24/07/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2023.

#### 1. BILAN DE L'ACTION DE LA POLICE PLURI COMMUNALE

Monsieur Laurent CAVALIERI, Directeur de la Police Pluri-Communale, a dressé le bilan de l'action de la Police Pluri-Communale sur la Commune de TRESSANGE, après une année de mise en service de ce nouveau dispositif.

Les conclusions provisoires sont globalement positives. Une amélioration significative des problèmes de sécurité a été enregistrée.

Un dialogue entre les élus et le Directeur a permis de mettre en évidence les points à améliorer, notamment la vitesse excessive en agglomération.

La recrudescence des cambriolages et la persistance des petits délits sont des points à ne pas négliger.

Les relations avec la Gendarmerie s'améliorent mais doivent être consolidées.

C'est par une action commune solide « Municipalité – Police – Gendarmerie » que des résultats tangibles pourront être obtenus.

## **2. RENTREE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2023-2024**

### a) Groupe Scolaire « Les Crayons Magiques » : Effectifs :

- Ecole Maternelle :	95	}	263
- Ecole Élémentaire :	168	}	élèves

Diminution de 2 élèves par rapport à la rentrée précédente.

29 élèves proviennent de communes extérieures, soit 11 % des effectifs.

### b) Périscolaire « 1, 2, 3 Soleil » :

Effectifs en progression : 230 enfants sont inscrits à la rentrée (207 l'année dernière)

- Maternelle :	84	}	230
- Élémentaire :	146	}	élèves

### c) Mouvement personnel enseignant :

#### - Départ :

\* Madame DEL CIOTTO (Elémentaire)

#### - Arrivée :

\* Monsieur WEBER (Elémentaire)

Madame CROUSARD assure la décharge de Madame MARANO (lundi et mardi)

### d) Travaux :

- Réfection nez de marche des escaliers intérieurs du Groupe Scolaire
- Signalisation (peinture au sol et panneaux) des accès aux bâtiments
- Dossier végétalisation de la cour en cours d'instruction
- Déplacement du porte-vélos

### e) Transports piscine :

Des difficultés apparaissent pour trouver une entreprise susceptible d'assumer le transport des élèves à la piscine scolaire. Les consultations se poursuivent.

## **3. BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative n° 1 et vote les crédits supplémentaires sur l'Exercice 2023 :

#### - Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de 1 244 993,00 €

#### - Section d'Investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de 1 274 151,00 €

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget une subvention exceptionnelle de 354,24 € à l'Association « La Pédiatrie Enchantée » qui a pour mission de favoriser l'accès à l'art et à la lecture pour les enfants et adolescents hospitalisés en Lorraine et accueillis au Centre Départemental de l'Enfance de Moselle.

## **4. CHASSE COMMUNALE - RENOUELEMENT DES BAUX DU 2 FEVRIER 2024 AU 1ER FEVRIER 2033**

Après avis des Commissions Communales de Chasse « ad hoc », le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable au choix ainsi qu'à la superficie des 2 lots qui feront l'objet d'une procédure de gré à gré, à savoir :

	Superficie totale location de la chasse	Superficie de la Commune	Superficie restant à répartir entre les particuliers
<b>Lot 1</b>	<b>277ha 87a 87ca</b> (2015-2024 : 307ha 72a 80ca)	<b>49ha 48a 96ca</b> (2015-2024 : 54ha 35a 53ca)	<b>228ha 38a 91ca</b> (2015-2024 : 253ha 37a 27ca)
<b>Lot 2</b>	<b>207ha 30a 30ca</b> (2015-2024 : 305 ha 73a 38ca)	<b>69ha 35a 26ca</b> (2015-2024 : 69ha 35a 26ca)	<b>137ha 95a 04ca</b> (2015-2024 : 236ha 38a 12ca)
<b>TOTAUX</b>	<b>485ha 18a 17ca</b> (2015-2024 : 613ha 46a 18ca)	<b>118ha 84a 22ca</b> (2015-2024 : 123ha 70a 79ca)	<b>366ha 33a 95ca</b> (2015-2024 : 489ha 75a 39ca)

De ces lots ont été soustraites les superficies ayant fait l'objet d'une déclaration de réserve et demande d'enclave par leurs propriétaires.

## **5. OPERATIONS IMMOBILIERES EN COURS**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions faites par 2 acquéreurs potentiels des immeubles mis en vente par la Commune selon détail ci-après :

- 2 rue Alain GERBAULT au prix de 185 000 €
- 4 rue Alain GERBAULT au prix de 175 500 €

Pour information, la mise à prix était de 165 000 € par immeuble.

D'autre part, le Service des Domaines sera consulté pour l'évaluation de la parcelle à bâtir qui est en cours d'arpentage à l'arrière des 2 immeubles en cours de vente.

## **6. PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le renouvellement d'un contrat à durée déterminée du 12 septembre 2023 au 31 août 2024 pour un agent de service communal.

## **7. LOCATION DE 2 LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la location, aux conditions établies, de deux logements communaux vacants, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, aux adresses suivantes :

- 4 rue de l'Eglise à TRESSANGE
- 7 rue des Jardins à LUDELANGE

## **8. REGULARISATION D'UN BAIL A FERME**

Le Conseil Municipal décide la régularisation, sur une période de 5 ans (2019-2023), de la location d'une parcelle de terre agricole appartenant à la Commune, exploitée par un agriculteur.

D'autre part, cette parcelle d'environ 2 hectares, fera l'objet d'un bail à ferme à compter de l'année 2024.

## **9. FETES DE FIN D'ANNEE**

Le Conseil Municipal prend acte du calendrier des fêtes de fin d'année organisées par la Municipalité et le CCAS aux dates ci-après :

- Opération « Brioches de l'amitié » les 13 et 14 octobre 2023
- Repas des Anciens le 22 octobre 2023
- Resto du Cœur les 15 et 16 novembre 2023
- Spectacle de Noël, distribution sachets de Noël aux enfants et colis pour les veuves le 13 décembre 2023

## **10. COMMERCES AMBULANTS – DROIT DE PLACE**

Le Maire informe le Conseil Municipal des réclamations qu'il enregistre et qui sont consécutives aux nuisances sonores émises par certaines activités commerciales (fixes et ambulantes). Le dossier va être examiné en concertation avec les intéressés.

D'autre part, le Conseil Municipal envisage de créer un droit de place pour les commerces ambulants installés sur le domaine public. Cette question sera revue prochainement.

## **11. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE**

- NEANT

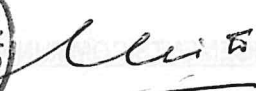
Séance levée à 21h00

**Prochaine séance du Conseil Municipal programmée le 17 octobre 2023 – 18h30**

TRESSANGE, le 19 septembre 2023

Le Maire,



  
Denis SCHITZ

BÉGALARISATION D'UN BAIL À FERME

Le Conseil Municipal est composé de 11 membres élus pour une durée de 6 ans.

Le Maire est élu pour une durée de 6 ans et est élu pour une durée de 6 ans.

D'autre part, le Conseil Municipal envisage de créer un droit de place pour les commerces ambulants installés sur le domaine public.